

SCI 3H2R
Société Civile Immobilière au capital de 90 Euros
Siège social : 56 rue Dulong – 75017 PARIS
814 774 576 RCS PARIS

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 7 Octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Et le 7 Octobre, à 20h00.

Les associés de la SCI 3H2R (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au domicile du gérant, 44 rue Cardinet 75017 PARIS, sur convocation de la Gérance.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire. Il résulte de ladite feuille de présence que sont présents et représentés :

- **Monsieur Charles-Henri LE ROUX**
propriétaire de 30 parts
numérotées de 1 à 30 inclus,
- **Monsieur Hadrien LE ROUX**
propriétaire de 30 parts
numérotées de 31 à 60 inclus,
- **Madame Lucie HUILLE**
propriétaire de 30 parts
numérotées de 61 à 90 inclus,

Total des parts présentes ou représentées : 90 parts
sur les 90 QUATRE-VINGT-DIX parts composant le capital social.

Monsieur Charles Henri LE ROUX, gérant de la Société, préside la séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence qu'il arrête et certifie exacte, que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 90 parts sociales sur les 90 parts composant le capital de la Société.

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée et mis à la disposition des associés :

- une copie des convocations adressées aux Associés,
- le projet de texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été adressées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social
- pouvoirs

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 56 rue Dulong, 75017 Paris au 44 rue Cardinet 75017 Paris, avec effet immédiat.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 05 : Siège social
Le siège social de la société est sis :
44 rue Cardinet
75017 PARIS »

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

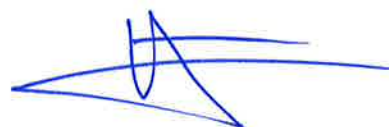
L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne de demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Charles-Henri LE ROUX



Hadrien Le ROUX



Lucie HUILLE



* * * * *